

AVIS D'APPEL PUBLIC À CANDIDATURE

LE FRAC BRETAGNE RECRUTE UN DIRECTEUR/ UNE DIRECTRICE.

Poste à pourvoir le 1^{er} juillet 2019

PRÉAMBULE

Créé en 1981 et devenu en 2012 établissement public de coopération culturelle à l'initiative de l'État, de la Région Bretagne et de la Ville de Rennes, le Frac Bretagne, désormais labellisé, est investi des missions d'intérêt général suivantes : constitution et valorisation d'une collection publique d'art contemporain, diffusion ainsi que sensibilisation des publics les plus larges à la création d'aujourd'hui.

Le Frac Bretagne, basé à Rennes, a vocation à rayonner prioritairement sur l'ensemble du territoire régional mais aussi au-delà. Sa collection compte plus de 5 000 œuvres.

Le mouvement de démocratisation culturelle, initié il y a plus de 60 ans, s'est traduit par de nouveaux lieux de diffusion et de création, la formation et l'émergence de nombreux artistes et un élargissement sans précédent des publics.

Malgré cela, force est de constater qu'aujourd'hui la société française dans sa pluralité, sa diversité sociale et économique, n'est pas encore suffisamment impliquée dans la vie des établissements culturels.

Sans renoncer à l'ambition artistique, sans opposer la recherche artistique et les pratiques culturelles, la nouvelle direction proposera un projet qui associe au côté des artistes, les habitants du territoire, dans leur capacité à créer, proposer, participer et qui prendra en compte leurs aspirations, leurs histoires, leurs idées, pour bâtir un projet exigeant et populaire.

Les partenaires publics portent par ailleurs une très vive attention à ce que le Frac Bretagne soit exemplaire en matière d'égalité des genres.

MISSIONS

Les missions du Frac Bretagne sont régies par les textes réglementaires en vigueur relatifs au label « FRAC ». Les candidat.e.s devront impérativement se référer au Décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques (Journal officiel n°0076 du 30 mars 2017 texte n° 50 // www.legifrance.gouv.fr) et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « FRAC ».

Le/la directeur/trice dirigera l'établissement public Frac Bretagne et à ce titre exercera les missions et activités suivantes :

- Conception et mise en œuvre du projet artistique et culturel pour lequel il a été nommé dont il rend compte de l'exécution au conseil d'administration de l'établissement ;
- Définition de la politique d'enrichissement, de valorisation et de gestion de la collection, pilotage du comité technique d'acquisition ;
- Direction et encadrement de l'équipe ;
- Direction, coordination et planification de l'activité;
- Direction administrative et financière de l'établissement ;
- Conception et pilotage du programme d'activités éducatives et culturelles, de médiation, de participation et de sensibilisation des publics, d'éditions ;

- Développement des partenariats de toutes natures, servant la mission de diffusion et la notoriété de l'établissement ;
- Entretien d'un dialogue social de qualité au sein de la structure.

En outre, il lui sera demandé de :

1. promouvoir une politique d'accueil et de médiation volontariste et inventive à même de répondre aux enjeux de démocratisation culturelle (éducation artistique et culturelle, réduction de la fracture sociale, irrigation du territoire régional...) et plus généralement de respect des droits culturels des personnes, en partenariat avec tout type de structures.
2. poursuivre et développer la diffusion de la collection notamment aux plans régional et national en favorisant les partenariats avec les établissements et événements de la scène régionale ainsi que les coopérations interrégionales ;
3. soutenir la création à travers les expositions, manifestations, la production ou la co-production d'œuvres, l'édition et toutes autres formes d'accompagnement des artistes ;
4. définir les orientations de la politique d'acquisition en articulation avec le fonds existant et les enjeux artistiques actuels de la création contemporaine ;
5. veiller à la bonne conservation de la collection (politique de conservation préventive).

PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES

Les personnes candidates devront impérativement faire preuve :

- d'une parfaite connaissance de l'histoire de l'art, de la scène de l'art contemporain français et international et de ses réseaux ;
- d'une sensibilité forte aux enjeux de droits culturels, de démocratisation et de démocratie culturelle ;
- d'une parfaite maîtrise du français, d'une maîtrise de l'anglais lu, parlé, écrit ;
- d'une expérience managériale avérée à la direction d'un établissement (gestion administrative, budgétaire, ressources humaines) ;
- d'une capacité à conduire des projets avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels ;
- d'un très bon sens des relations publiques et partenariales, d'esprit d'initiative, de créativité, de dynamisme.

Permis B requis. Expérience dans un poste analogue souhaitable.

CANDIDATURES

Les déclarations de candidature comprendront :

- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation personnelle détaillant la conception du poste et les grands axes du projet envisagé, en relation avec les attendus du label (Décret et arrêté relatifs consultables sur les sites Internet de la DRAC, de la Région et du Frac Bretagne).

Procédure de sélection

Le recrutement se déroulera en deux temps :

- pré-sélection des candidatures individuelles sur la base du parcours professionnel et de la motivation des candidat.e.s ;
- présentation d'un projet par les candidat.e.s pré-sélectionné.e.s devant un jury.

Calendrier indicatif

- Résultat des pré-sélections : semaine du 22 octobre 2018
- Remise des projets : 15 décembre
- Auditions : 15 janvier 2019

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : SAMEDI 6 OCTOBRE 2018

Envoi dématérialisé (courriel + PJ) avec demande de confirmation de lecture à transmettre à :

Frac Bretagne

À l'attention de M. Jean-Loup LECOQ, Président
jean-loup.lecoq@fracbretagne.fr

Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne

À l'attention de M. Michel ROUSSEL, Directeur régional
olivier.lerch@culture.gouv.fr

Conseil régional de Bretagne

À l'attention de M. Jean-Michel LE BOULANGER, Vice-Président chargé de la culture
vincent.peres@bretagne.bzh

Ville de Rennes

À l'attention de Monsieur Benoit CAREIL, Maire-adjoint à la culture
p.pereira@rennesmetropole.fr

Ministère de la culture - Direction générale de la création artistique

À l'attention de Madame Béatrice SALMON, Directrice-adjointe
isabelle.delamont@culture.gouv.fr